

Délibération n°274/23 du 16/11/23

3-Domaine et patrimoine 3.1 Acquisitions

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 10/11/2023

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 6

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : Alex AUCOUTURIER

Acquisition de 2 parcelles pour la création de l'Aire de Grand Passage des Gens du Voyage

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

La Communauté d'agglomération a décidé de créer une Aire de Grand Passage sur la commune de Guéret.

Accusé de réception en préfecture
0231200054820 20231116 27423 DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Délibération n°274/23 du 16/11/23

3-Domaine et patrimoine 3.1 Acquisitions

Pour ce faire, l'acquisition de parcelles de terrains est indispensable.

2 Terrains ont été identifiés et ont fait l'objet de plusieurs rencontres avec le propriétaire. Il est d'accord sur le principe et a adressé à l'agglomération un courrier de proposition de prix de vente en date du 20 Septembre 2023.

En parallèle de ces réunions avec le propriétaire, la Communauté d'agglomération a fait une demande auprès de France Domaines afin d'évaluer la valeur d'acquisition des parcelles. Les services de France Domaines ont répondu à l'agglomération que leur estimation n'était pas obligatoire car la valeur des parcelles d'une surface totale de 1,4 ha était inférieure à 180 000 €. Ils n'ont donc pas estimé le coût de la parcelle mais ont insisté sur le fait que la valeur du terrain était inférieure à 1€/m2 étant situé en zone naturelle N du PLU de Guéret.

Cependant, plusieurs aspects permettent de rehausser le prix d'acquisition :

- La zone est amenée à évoluer en zone constructible au vu de la prochaine adaptation du PLU dont la procédure sera lancée dans les prochaines semaines,
- Le terrain est facilement raccordable aux différents réseaux situés à proximité
- Le terrain, malgré son classement en zone naturelle au PLU actuel a déjà été exploité pour faire du stockage par une entreprise
- Le terrain est accessible de façon sécurisée par la voirie de la zone d'activités de Cher du Cerisier située à Saint-Fiel et par la RD 940

Compte tenu de tous ces éléments et des négociations avec le propriétaire, il a été proposé à la Communauté d'agglomération d'acquérir le terrain pour une valeur de 60 000 €.

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
principal	investissement	21	2111	722/0701	Acquisition terrains	60 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

ABSTENTIONS : M. Thierry BAILLIET et M. Erwan GARGADENNEC

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AE152 d'une surface de 9932 m2 et de la parcelle cadastrée AE 154 d'une surface e 4372 m2, soit une surface globale de 14 304 m2, toutes deux situées sur la commune de Guéret, à la SCI MAUBLANC, pour un montant de 60 000 €, hors frais d'acquisition à la charge de la Communauté d'Agglomération,
- D'autoriser monsieur le Président, à signer l'acte de vente et tous les actes liés à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231116-274-23-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric Correia".

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alex Aucouturier".

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231116-274-23-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023